

olivier1967 / il y a onze années

[Ciney 10/21012](#)

Qui va à la bourse de Ciney demain?

Je me demande si les services de police vont surveiller les achats d'armes de panoplie?

Je pense surtout pour les acheteurs étrangers.

J'ai aussi une question:

Si je désire acheter une arme à un vendeur allemand par exemple, faut-il un certificat d'importation malgré que la vente se fait à Ciney?

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par olivier1967.

lagaffe / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

olivier1967 écrivait:

> Qui va à la bourse de Ciney demain?

> Je me demande si les services de police vont

> surveiller les achats d'armes de panoplie?

> Je pense surtout pour les acheteurs étrangers.

ca , ils le font déjà depuis un bout de temps , policiers Français & Belges en civil

> J'ai aussi une question:

> Si je désire acheter une arme à un vendeur

> allemand par exemple, fait-il un certificat

> d'importation malgré que la vente se fait à

> Ciney?

si c'est une panoplie ,non , mais je pense que maintenant il faut le signaler/Présenter a Liège pour la traçabilité

Signature électronique de lagaffe

Utilisateur anonyme / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

J'ai acquis cette année deux armes reprises dans la liste panoplie, etc.... (HDF) Le vendeur avant de me les délivrer a dû les passer par le Banc d'Epreuve de Liège et j'ai donc reçu avec chaque arme un beau document certifiant que celle-ci était en vente libre selon la loi du 8 juin 2006, avec la marque, le modèle le n° de série et le calibre.

De plus, il est mentionné explicitement que le document original doit suivre l'arme.

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a onze années et a été effectuée par maqars.

olivier1967 / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

Dans mon cas, je serais bien tenté par un m1 garand, j'ai un modèle 4 en bon et du forme.

Si je fais affaire avec un vendeur étranger???

Cette arme n'est sûrement pas reprise au RCA.

Utilisateur anonyme / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

Attention de ne pas confondre RCA (registre central des armes) avec HDF (historique, décorative, folklorique)
Bien évidemment que le M1 Garant, n'est pas sur la liste HDF. (Zut alors, encore un qui en cherche un de M1 Garand).

lagaffe / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

ben , je ne suis pas trop sur qu'on puisse vendre autre chose que des armes de panoplie dans les bourses , a moins que des armes tombant sous LTS & mod 9 et passées a un banc d'épreuve reconnu par Liège !

si c'est un vendeur étranger , pour être a Ciney avec des armes autres que panoplies (et encore pas vraiment certain) , il doit avoir les documents d'importation ou transit ,et une licence d'armurier valide en Belgique !

de même des armes tombant sur LTS & mod 9 , il doit avoir une licence valide d'armurier

sauf peut être si c'est un particulier (Belge) qui expose et vend ses propres armes, donc qui est titulaire des autorisations de détention

la "frontière entre la légalité et l'illégalité est très fine , et il faut être prudent pour ne pas se faire "avoiner"

de toute manière , les "pandores "sur place vérifieront a la moindre anomalie , ca tu peut en être sur !

lagaffe / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

olivier1967 écrivait:

-
- > Dans mon cas,je serais bien tenté par un m1
 - > garand,j'ai un modèle 4 en bon et du forme.
 - > Si je fais affaire avec un vendeur étranger???
 - > Cette arme n'est surement pas reprise au RCA.

si le vendeur a les bons papiers , il te reste alors probablement a demander une licence d'importation au ministère des affaires économiques a Namur , alors , faire la transaction , et présenter l'arme a Liège.

mais n'ayant jamais acheté d'arme soumise a autorisation ,dans une bourse , je ne suis pas plus sur que ca , dans le cas d'un vendeur étranger , et arme non reprise au rca
et ca peut être encore différent en ce qui concerne les pays du Benelux

pas évident , ca !

olivier1967 / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

on verra bien,je suppose que tous les vendeurs sont en règles vis-à-vis de la loi belge.

lagaffe / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

olivier1967 écrivait:

> on verra bien, je suppose que tous les vendeurs
> sont en règles vis-à-vis de la loi belge.

ben, je l'espéré pour eux, sinon il y en a qui sortiront avec des petits bracelets

par curiosité, donne un feed back de ce que tu aura vu et constaté, ça peut être intéressant pour tous

aimé / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

la loi dit que pour vendre des armes (autres que panoplie), il faut un "établissement fixe" en Belgique, donc pas d'armes mod 4 ou 9 dans les Bourses

jpdjx / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

Loi Armes Ch 4, Art 5 :

Nul ne peut exercer des activités d'armurier ou d'intermédiaire ou se faire connaître comme tel sur le territoire belge s'il n'y a été préalablement agréé par le gouverneur compétent pour le lieu d'établissement.

Si le demandeur est agréé comme armurier dans un autre État membre de l'Union européenne, le gouverneur tient compte, lors de l'appréciation de la demande d'agrément, des garanties apportées dans ce cadre.

Ch 8, Art 19 : Il est interdit :

...

5° d'offrir en vente, de vendre ou de céder des armes à feu, des armes non à feu pouvant tirer des projectiles ou des munitions sur des marchés publics, dans des bourses et à d'autres endroits où il n'y a pas d'établissements permanents, sauf en cas de vente publique par un huissier de justice ou par un notaire sous le contrôle du directeur du banc d'épreuves des armes à feu ou d'un des agents désignés par le ministre ayant l'Économie dans ses attributions et après avis du directeur du banc d'épreuves...

Moyennant l'autorisation du ministre de la Justice, des armes en vente libre peuvent cependant être vendues dans des bourses par des armuriers et des collectionneurs agréés.

olivier1967 / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

Je viens de revenir de la bourse de Ciney.

Aucune armes soumises à autorisation n'étaient en vente, sauf neutralisées.

J'ai demandé à Cornet, il faut venir au magasin.

Autrement beaucoup de monde et de grandes différences de prix pour parfois de même objets.

lagaffe / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

c'est ce que j'ai entendu comme échos !

les prix montent ! et moins de choses intéressantes

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act

xavier / il y a onze années

[Re: Ciney 10/21012](#)

La bourse d'Ostende n'est pas mal non plus.

Sinon je trouve qu'il y avait beaucoup de brois rouillés...
